



ANNEXE A

RECONNAISSANCE L'ESPRIT AU TRAVAIL (EAT)

En considération de la réception d'une formation de la Commission de la santé mentale du Canada (ci-après, la **CSMC**) pour assurer le programme de formation EAT (ci-après, le **Programme**) auprès de représentants de {{ACCOUNT_NAME}} (ci-après, l'**Organisation**), et pour d'autre considération bonne et utile, dont la réception est accusée,

je soussigné, {{CONTACT_FULL_NAME}}, accepte ce qui suit par la présente :

1. Je n'assurerai le Programme (fourni ici) que si : (i) la CSMC m'avise par écrit que j'ai réussi la formation susmentionnée et (ii) j'ai ainsi la qualification de le faire;
2. J'accepte de présenter le Programme et tout le matériel lié au Programme (ci-après, le **Matériel**), y compris, sans limites, tous les manuels, présentations et cahiers et documents, sans modification, ajout ou suppression. Afin d'éviter tout doute, je n'apporterai pas de modification ou d'amendement de quelque type que ce soit au Matériel (y compris tout remerciement ou avertissement présent) ou au Programme sans autorisation préalable par écrit de la CSMC;
3. Je n'assurerai le Programme qu'aux employés (chaque participant étant un **Participant au Programme** ci-après) de l'Organisation et à nulle autre tierce partie;
4. Au moment d'assurer le Programme, je : (i) le ferai de façon compétente, appliquée et prudente, (ii) utiliserai la version la plus à jour du Matériel que la CSMC ou l'Organisation m'aura fournie;
5. J'accepte de maîtriser le Matériel au niveau de prestation pour lequel j'ai été formé;
6. Le Programme peut être assuré virtuellement ou en présentiel ainsi :
 - Formation principale :
 - 1 module par jour (3 séances) – animés dans les deux semaines
 - 2 modules un jour, 1 module un autre jour – animés dans les deux semaines
 - Les 3 modules en un jour
 - Formation dirigeants :
 - 1 module par jour (4 séances) – animés dans les deux semaines
 - 2 modules par jour – animés dans les deux semaines
 - Les 4 modules en un jour
7. Je reconnais que, pour demeurer certifié à enseigner le Programme, je dois assurer un minimum de 2 formations EAT par an, en fonction de mon mois de certification :
 - Taille de groupe pour la prestation virtuelle : 8-15 participants
 - Taille de groupe pour la prestation en présentiel : 8-25 participants
8. Je reconnais que si j'ai reçu la certification pour enseigner plus d'un programme (EAT/EATPI/EC), je dois assurer un minimum de 3 formations par an, en fonction de mon mois de certification, et qu'au moins une de ces formations doit être de l'autre programme.
9. J'enverrai ma liste de classe dans les 3 jours suivant la fin de la formation à la CSMC au moyen du lien qui m'a été fourni par mon Organisation.
10. À l'exception de l'objectif de diffuser le Matériel dans le cadre de la prestation du Programme (comme la présente Reconnaissance l'envisage), j'accepte de ne pas copier, reproduire, dupliquer ou diffuser le Matériel, en tout ou en

partie, sous quelque forme que ce soit, sans le consentement par écrit exprès de la CSMC;

11. J'accepte que si j'ai des craintes, des recommandations ou des suggestions sur le Programme, j'en ferai part rapidement à la CSMC;
12. Si le Client ou la CSMC le demande, j'accepte de distribuer les feuilles pré-évaluation et post-évaluation aux Participants au Programme qui reçoivent une formation de moi, et d'envoyer leurs feuilles remplies à la personne désignée à la CSMC rapidement;
13. J'accepte enfin de : (i) adopter toute mise à jour ou modification qui m'est fournie par la CSMC; (ii) me soumettre à de la formation supplémentaire à la demande de la CSMC; (iii) me requalifier à assurer le Programme à la demande de la CSMC.
14. Je reconnais que la CSMC peut céder tout ou partie de ses avantages, droits ou obligations en vertu du présent accord à son entité apparentée, la Commission de la santé mentale du Canada – Changer les Mentalités (" CM "), à condition que la CSM accepte d'être liée par les conditions contenues dans le présent accord et qu'elle assume les obligations cédées à la date d'entrée en vigueur de la cession.
15. Je reconnais que la CSMC peut céder tout ou partie de ses avantages, droits ou obligations en vertu du présent accord à son entité apparentée, la Commission de la santé mentale du Canada – Changer les Mentalités (" CM "), à condition que la CSM accepte d'être liée par les conditions contenues dans le présent accord et qu'elle assume les obligations cédées à la date d'entrée en vigueur de la cession.

Je comprends que toute violation des provisions susmentionnées pourrait entraîner la suspension de ma qualification et/ou la révocation de ma qualification à assurer le Programme par la CSMC.

\signature1_____

Date : \date1\

{{CONTACT_FULL_NAME_FULL_NAME}}

\signature2_____

Date : \date2\

Julie Donaldson
Directrice, Prestation des programmes
Changer les mentalités